



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 5 mai 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Franziska MEINHERZ et consorts «Nouvelle gestion de la Valencienne : pourquoi la Municipalité passe-t-elle d'une volonté d'inclusion et de transparence à une démarche opaque et exclusive '? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité maintienne le modèle de gouvernance partagée à la Valencienne, donnant la possibilité égale à tous les acteurs du quartier motivés à s'y impliquer de participer à l'animation du lieu »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rédige et publie un bilan de la gouvernance partagée mise en place à la Valencienne en 2025

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe tous les acteurs qui ont participé au cours des dernières années à l'animation de la Valencienne des détails et raisons de la procédure de changement d'affectation et des constructions prévues, et qu'elle les implique dans ce processus d'une manière transparente et dans une volonté de collaboration »

et la résolution de Mme Bérard disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité implique la FASL et l'association de quartier Prélaz-Valency dans la future gestion de l'animation socio-culturelle de la Valencienne et qu'à terme, la Municipalité cède son rôle de facilitation et de coordination à ces acteurs »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi cinq mai deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire